



Château de Courrière de Bury

Propriétaires, résidents, évènements 1840 – 1984

Fundatie de Groot Roodhorst, avril 2026

www.fundatiedegrootroodhorst.nl

Composé par Monique Douchet et Bert de Groot
Conception: Floris van der Grijn, Pays-Bas

Contenu

Château de Courrière	3
1842 – 1886 : Visart de Bocarmé	4
1889 – 1926 : Bourgeois - Cornil	10
1926 – 1952 : Boël et Lecrique	13
1952 – 1960 : Jordan - Soyez	17
1960 – 1984 : Vanderhaeghen	21
ANNEXE Lecrique et la campagne des 18 jours.....	26
BIJLAGE Lecrique en de 18-daagse veldtocht.....	28

Château de Courrière

À la mort de son père, Ferdinand Visart de Bocarmé hérita du château et décida d'y faire construire son propre domaine de l'autre côté du village de Bury, sur la chaussée de la Sarthe (aujourd'hui rue Courrière). Si quelques bâtiments existaient peut-être déjà en 1840, le site n'apparaissait pas encore sur le plan dressé par Ferraris entre 1770 et 1778. À cette époque, la rue n'était qu'un chemin à charrettes traversant la route nationale reliant Leuze à Péruwelz. Un bâtiment de style néo-classique est construit selon des plans qui pourraient être attribués à l'architecte tournaisien Bruno Renard, dont la spécialité était le style néo-classique et qui était très actif à cette époque.

Le style néo-classique est sobre et se réfère à l'architecture gréco-romaine. Le château est un quadrilatère organisé sur quatre niveaux présentant des organisations assez semblables. Les façades sont symétriques avec cinq travées d'ouverture, les faces latérales présentent trois travées. A la face avant, un imposant perron donne accès aux trois portes d'entrée, tandis qu'à l'arrière, un perron moins monumental permet l'accès à un portique orné de deux colonnes sur lequel s'ouvrent les trois portes du grand salon. Ces colonnes rappellent les constructions antiques. Dans l'entrée, les colonnes en faux marbre, les plafonds peints représentant des ciels et les fresques murales recréent le décor des atriums d'entrée des villas romaines. Outre le bâtiment principal, on trouve diverses dépendances telles qu'une orangerie, une maison d'intendant, un grand pigeonnier, des serres, un hangar à calèches, une boulangerie, des écuries, un bain pour chevaux et deux volières. Une allée rectiligne bordée de deux rangées de hêtres de chaque côté mène à la maison principale, située dans un parc clos d'un haut mur et en partie par des étangs.



1. Foto Carte postale +/- 1900
2. Foto Laurent Louis : Allee rectiligne
3. Foto Carte cadastrale 1842
4. Foto Laurent Louis : Parc clos
5. Foto Jordi Ventura : Hall d'entrée
6. Foto Carte Ferraris 1770 -1778

1842 – 1886 : Visart de Bocarmé

Propriétaires - résidents

- Comte Ferdinand Visart de Bocarmé (né à Tournai, 11 juin 1788, décédé à Bury, 12 avril 1886)
- Son épouse Dame Marie-Clémence de Moucheron (née à Furnes, 26 février 1803, décédée à Bury, 8 janvier 1879)
- Leur fille : Comtesse Sophie Marie-Claire Visart de Bocarmé (née à Bruxelles 11 mai 1831, décédée à Bury 20 janvier 1880)

Le comte Ferdinand Visart de Bocarmé fait construire le château en 1840 et y habite jusqu'à sa mort en 1886. Comme la plupart des jeunes nobles, il fait une carrière militaire qu'il termine en 1815 en tant que lieutenant de la cavalerie des Pays-Bas. Il est à la retraite militaire avec le grade de major en 1830 et embrasse à la fois une carrière politique au sein de la Chambre des Représentants et une vie d'agriculteur dans son domaine de Bury. Ferdinand améliore les conditions de travail de ses concitoyens en édifiant une scierie, et en 1868 une sucrerie. Cette dernière est arrêtée en 1887. En plus de son métier d'agriculteur, il est bourgmestre de Bury.

En 1830 il épouse Marie de Moucheron. De cette union naît une fille, à Bruxelles, en 1831. Prénommée Sophie, elle passera sa vie au château de Courrière, sans se marier, se vouant à l'amélioration des conditions de vie des villageois. En 1837 le comte et la comtesse habitent Bury et c'est là que naît leur fils Edouard, qui ne vivra que quelques mois. Son cercueil a rejoint ses ancêtres dans la crypte de l'église. Sophie décède à Bury en 1880, un an après sa mère.

Ferdinand était le fils de Gustave Visart de Bury et de Bocarmé (1787-1841) et de son épouse la marquise Marie-Claire du Chasteler (décédée 1820) qui auraient eu 14 enfants dont seuls quatre donnent descendance. Ils habitent le château médiéval de Bury : Bitremont. A leur mort, ils sont enterrés dans la crypte de l'église de Bury, où on peut voir leurs pierres tombales. Trois frères sont morts dans les guerres napoléoniennes. Quand son père meurt en 1841, il ne reste que 4 frères en vie, ceux-là précisément qui auront descendance. Ferdinand fait construire le château sur les terres de Courrière à Bury. Le fils de son frère aîné, Hyppolyte, reste au château de Bitremont où il commettra un grand crime en 1850. Nous y reviendrons plus tard.

Les titres du comté de Bury et de Bocarmé furent renouvelés par l'impératrice Marie-Thérèse le 5 septembre 1753, pour récompenser les services rendus par Louis Visart, capitaine au régiment de Prié, infanterie wallonne. Il n'y a pas de titre de noblesse sans blason, armes et devise. Le blason des Visart est défini comme suit : « d'azur au chevron d'or, accompagné de trois têtes de biches du même ». Ce qui se traduit : fond bleu, avec un chevron (comme Citroën !) doré et trois têtes de biche argentées. Cette pierre est scellée dans le mur de l'ancienne école catholique à la rue de Lassus à Bury. Elle est double face et donc aussi visible à l'intérieur du bâtiment.

En 1892, Étienne van Zuylen van Nyevelt, cousin germain de Ferdinand, et son épouse Hélène de Rothschild commandèrent la restauration du château De Haar près d'Utrecht, aux Pays-Bas. On peut y trouver les armoiries de la famille Visart de Bocarmé sur une cheminée, avec l'arbre généalogique de la famille Van Zuylen van Nyevelt.

C'est en 1843 que Lydie Fougny épouse Hyppolite à Péruwelz. Elle est la fille d'un riche épiciers qui doit sa fortune au commerce des denrées coloniales tandis que lui est certes comte, mais totalement désargenté. C'est donc une fortune qui épouse un titre. La jolie dame est d'autant plus intéressante qu'elle n'a qu'un frère, Gustave, maladif, amputé d'une jambe suite à une mauvaise chute de cheval et sans descendance. Hyppolite spéculait donc bien sur cet héritage, mais Gustave tarde à mourir. Pire encore, il a hérité de son père au même titre que Lydie et rachète les biens qu'Hyppolite est obligé de vendre pour boucler les comptes. La panique d'Hyppolite atteint son comble lorsque Gustave vient annoncer son mariage prochain avec une châtelaine de Grandmetz !

N'y tenant plus, Hyppolite décide d'éliminer le beau-frère et, avec au minimum, la complicité passive de son épouse, il perpétue le premier crime à la nicotine. Les faits se déroulent dans la salle à manger de Bitremont, en 1850. Après une longue enquête, la première du genre, Hyppolite est reconnu coupable et condamné à la guillotine tandis que Lydie est acquittée faute de preuves. Le bourreau fait son œuvre en place de Mons le 19 juillet 1851, le roi ayant refusé sa grâce à l'assassin.

Bien que déclarée non-coupable, on peut émettre quelques soupçons à son égard : toute sa défense est basée sur la cruauté mentale, voire physique, que son mari exerçait sur elle...mais lors de ses auditions, il apparaît clairement qu'elle n'a rien fait pour empêcher le crime : bien qu'elle ait appris de son mari « qu'il ferait l'affaire de Gustave ce jour », elle n'en a pas soufflé mot à son frère alors qu'elle a passé plusieurs heures en tête-à-tête avec lui dans le courant de l'après-midi. Pour un « bon » crime il ne faut pas de témoins, alors Lydie fait le nécessaire auprès des bonnes d'enfants pour que ceux-ci dînent loin de la salle à manger quant au cocher, elle l'envoie porter une missive insignifiante à Grandmetz puis le prie de reconduire une servante. Elle n'ignorait rien des études préliminaires du comte puisque c'est elle qui écrivait et signait d'un faux nom ses lettres aux professeurs et horticulteurs... Elle était bel et bien présente lors de l'acte et s'est largement investie dans les activités de nettoyage tendant à camoufler le crime...mais elle aurait tout fait sous la contrainte et la peur. Était-elle vraiment à ce point sous l'emprise du comte ou s'est-elle habilement tirée d'affaire ? A cette époque, était-il concevable d'accuser une femme, une mère, une sœur d'un pareil crime ? Nul ne le sait et ne le saura, peut-être y a-t-il un peu de tout cela à la fois !

Le procès fit grand bruit. Les journaux de l'époque lui consacrèrent une large part. Plusieurs livres ont été publiés. Un meurtre dans les milieux aristocratiques attire toujours l'attention. Mais dans cette affaire, la renommée de la mère d'Hyppolite, la marquise Ida du Chasteler, joua également un rôle. Elle était une amie proche de l'écrivain Honoré de Balzac, qui lui dédia son ouvrage "Le Colonel Chabert". Même après le procès, Lydie Fougny continua de faire parler d'elle. Gérard Lamotte mena une enquête sur sa vie et publia ses conclusions sous le titre « Lydie Fougny et ses enfants après le procès ». (Gérard Lamotte 6/10/2023)

D O M
ICI PRÈS GISENT LES CORPS DE MESSIRE GUSTAVE
COMTE VISART DE BURY ET DE BOCARMÉ
DÉCÉDÉ LE 16 AVRIL 1841 AGÉ DE 89 ANS
ET DE TRÈS VERTUEUSE DAME HENRIETTE MARQUISE
DE CHASTELER SON EPOUSE DÉCÉDÉE LE
28 JUILLET 1820 AGÉE DE 67 ANS ET PLUSIEURS
DE LEURS ENFANTS EN LES RECOMMANDANT À VOS
PRIÈRES ON VOUS SUPPLIE D'ACCORDER
AUSSI UN PIEUX SOUVENIR À LEURS FILS AINÉS
GUSTAVE MORT AU SERVICE DE HOLLANDE ;
EDOUARD COLONEL DES DRAGONS DE LA REINE,
TUÉ EN 1809 À LA BATAILLE DE TUDELA EN ESPAGNE ;
ET HYPOLYTE, CAPITAINE DI GÉNIE TUÉ EN 1799,
AU SIEGE D'ALEXANDRIE EN Italie (*probablement Egypt*)



1. Le blason de Visart de Bocarmé : JE PROTÈGE LE FAIBLE
2. Ferdinand Visart de Bocarmé
3. Ce portrait de Lydie Fougnyes se trouve au château de Courrière
4. Hippolyte Visart de Bocarmé
5. Ferdinand Visart de Bocarmé
6. Cheminée Kasteel de Haar avec blason Visart de Bocarmé
7. Château de Bitremont

D O M

ICI PRÈS GISSENT LES CORPS DE MESSIRE GUSTAVE
COMTE VISART DE BURY ET DE BOCARME
 DÉCÉDÉ LE 16 AVRIL 1874 ÂGE DE 57 ANS
 ET DE TRÈS VERTUEUSE DAME HENRIETTE MARQUISE
DE CHASTELLER SON ÉPOUSE DÉCÉDÉE LE
 10 MARS 1874 ÂGE DE 67 ANS ET DE PLUSIEURS
 DE LEURS ENFANTS EN LES RECOMMANDANT A VOS
 PRIÈRES ON VOUS SUPPLIE D'ACCORDER AINSI
 UN BIEN SOUVENIR A LEURS TRES AIMES
 GUSTAVE MORT AU SERVICE DE HOLLANDE
 EDOUARD COLONEL DES DRAGONS DE LA REINE
 MORT EN 1809 A LA BATAILLE DE TEDIJA EN ESPAGNE
 ET HIPPOLYTE CAPITAINE DE GEMME EN 1799
 AU SIEGE D'ALEXANDRIE EN ITALIE

R I P

F. M.

Le Comte Ferdinand VISART de BOCARME et la Comtesse Sophie VISART
 de BOCARME, ont l'honneur de vous faire part de la perte irréparable qu'ils
 viennent de faire par le décès de

Dame Marie-Clémence de Moucheron
 COMTESSE FERDINAND VISART DE BOCARME

leur épouse et mère, née à FURCS en Mars 1810, pieusement décédée
 au château de Courrières à Bury, le 8 janvier 1879, administrée des Sacraments
 de notre Mère la Sainte Eglise.

Le service funéraire, auquel vous êtes prié d'assister, sera célébré le lundi
 13 janvier, à onze heures, en l'église paroissiale de Bury.

Ils recommandent son âme à vos prières.

Bury, le 9 Janvier 1879.

Courrier de l'Escaut 23/09/1886

Etude de Maître AMAND, Notaire
 à Baugnies.
**Bury, Thumaide, Braffe,
 Baugnies & Warchin.**
VENTE PAR LICITATION
 DE

CHATEAU
DE COURRIÈRES
 AVEC FERMES, BOIS
Terres Labourables
ET VERGERS
 D'UNE CONTENANCE DE
71 hect. 12 ares 60 centiares
 Maître Amand, Notaire à Bagnies, à ce commis par jugement du
 Tribunal de Tournai, procédera à
 l'intervention de M. le Juge de Paix
 du canton de Péruwelz, à la vente
 publique des immeubles ci-après :

Commune de Bury.

**Premier lot. — Le Château de
 Courrières avec remises, écuries,
 chenils, orangerie, serres chauffées,
 jolis bâtiments de ferme et d'exploit-
 ation, drève, parc, étang, jardins
 légumiers, vergers avec arbres frui-
 tiers en plein rapport, bois et terres
 labourables d'une contenance de 20
 hectares 93 ares 70 centiares, tenant
 à la route provinciale de Leuze à
 Péruwelz, au chemin de la Sarte et à
 la ferme du bois Dugnelle, reprise au
 5^e lot.**

Courrier de l'Escaut 12/04/1903

8. Pierre tombale Etienne van Zuylen van Nievelt, fils de Julie comtesse Visart de Bocarmé
9. Courrier de L'Escaut 23 septembre 1886 : Vente château par licitation 30 sept 1886 – 21 octobre 1886
10. Avis de décès Dame Marie-Clémence de Moucheron


PRIEZ POUR LE REPOS DE L'ÂME DE
 MADEMOISELLE LA COMTESSE
Sophie-Marie-Claire
Visart de Bocarmé
 pieusement décédée au château de Courrières à Bury,
 le 20 Janvier 1880, à l'âge de 48 ans,
 administrée des Sacraments de notre Mère la Ste Eglise.

—♦♦♦—

Elle était douée d'un jugement exquis et l'esprit de conseil était en elle. SAP.

J'ai été frappée au milieu de ma course d'une maladie douloureuse. Pourquoi, Seigneur ? parce que votre vouté devait s'accomplir. JOB.

Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison et la demeure où réside votre gloire. Ps. xxv.

Elle a ouvert ses mains à l'indigent, elle a étendu ses bras vers les malheureux. Prov. xxxi-20.

Sa vie tout entière est un miroir où se réfléchissent les rayons de la plus pure vertu. Modeste et humble, parlant peu, sage et mesurée. Loin de blesser personne, elle faisait du bien à tout le monde. Jamais elle n'évita la rencontre des pauvres qu'elle aimait tant. Il suffisait de la voir pour aimer la vertu, S. Ambroise (De la virginité).

Doux cœur de Jésus soyez mon amour. (300 j. d'ind.)
 Doux cœur de Marie, soyez mon salut. (300 j. d'ind.)

R. I. P.

Etude de Maître AMAND, Notaire à Baugnies.
Bury, Thumaide, Braffe, Baugnies & Warchain.
VENTE PAR LICITATION
 DE
CHATEAU
DE COURRIÈRES
AVEC FERMES, BOIS
Terres Labourables
ET VERGERS
 D'UNE CONTENANCE DE
71 hect. 12 ares 60 centiares

Maître Amand, Notaire à Baugnies, à ce commis par jugement du Tribunal de Tournai, procédera à l'intervention de M. le Juge de Paix du canton de Péruwelz, à la vente publique des immeubles ci-après :

Commune de Bury.
 Premier lot. — Le Château de Courrières avec remises, écuries, chenils, orangerie, serres chauffées, jolis bâtiments de ferme et d'exploitation, drève, parc, étang, jardins légumiers, vergers avec arbres fruitiers en plein rapport, bois et terres labourables d'une contenance de 20 hectares 93 ares 70 centiares, tenant à la route provinciale de Leuze à Péruwelz, au chemin de la Sarte et à la ferme du bois Dugnolle, reprise au 15^e lot.
 Deuxième lot. — 70 ares de terre, section B, numéro 736.
 Troisième lot. — 8 hectares 19 ares 50 centiares de terre, section B, numéro 734 G.
 Quatrième lot. — 4 hectares 13 ares 30 centiares de terre, section B, numéro 637.
 Cinquième lot. — 22 ares 30 centiares de terre, section B, numéro 633. Occupés par M. J.-B. Jónniaux, au fermage de 44 francs.
 Sixième lot. — 23 ares 40 centiares de terre, section B, numéro 669. Occupés par M. J.-B. Delcampé, au fermage de 46 francs.
 Septième lot. — Terrain de 90 centiares, section B, numéro 656. — Libre d'occupation.
 Huitième lot. — 63 ares 30 centiares de terre, section A, numéro 621. Occupés par MM. Antoine LeFebvre et Charles Gossart, au fermage de 80 francs.
 Neuvième lot. — 14 ares 80 centiares de terre, section B, numéro 506, occupés par la veuve Antoine Leclercq, au fermage de 26 francs.
 Dixième lot. — 17 ares 80 centiares de terre, section B, numéro 374, occupés par M. Louis Halluin, au fermage de 30 francs 40 centimes.
 Onzième lot. — 44 ares 30 centiares de terre, section B, numéros 319, 420 et 421, occupés par M. J.-B. Quivy, au fermage de 83 francs.
 Douzième lot. — 28 ares 20 centiares de terre, section A, numéro 215, occupés par la veuve de François Gobé, au fermage de 45 francs.
 Treizième lot. — Maison avec bâtiment d'école et jardin, contenant 7 ares 60 centiares section B, numéros 189E et 189G.
 Quatorzième lot. — Maison avec bâtiments d'école et jardin, contenant 17 ares 30 centiares, section B, numéros 189B, 189C, 189D, 189F.

Commune de Thumaide.
 Quinzième lot. — La Ferme du bois Dugnolle, comprenant corps de logis, grange, écuries, remises et autres dépendances, jardin, vergers, prairies et terres labourables, contenant en un seul bloc 24 hectares 82 ares 50 centiares, cadastrés section A, numéros 83A, 99E, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 166C bis et 131, tenant aux premier et troisième lot et au chemin de Tourpes à Thumaide.
 Seizième lot. — 59 ares 50 centiares de terre, section A, numéro 182C 2.
 Dix-septième lot. — 1 hectare 10 ares 60 centiares de terre, section A, numéro 85.
 Dix-huitième lot. — 53 ares 80 centiares de terre, section B, numéro 16.

Commune de Braffe.
 Dix-neuvième lot. — 56 ares 60 centiares de terre, section B, numéro 35.
 Vingtième lot. — 5 hectares 89 ares 20 centiares de terre, section A, numéros 166, 164 et 154A.
 Les 2^e, 4^e, 17^e, 18^e et 19^e lots, 6 hectares dans le 1^{er} lot, 3 hectares 52 ares 50 centiares dans le 15^e lot et 3 hectares 58 ares dans le 20^e lot sont loués à M. Brismée-Roland pour 9 ans expirant le 1^{er} Octobre 1893, au fermage de 135 francs l'hectare.
 Les 3^e, 16^e lots et 20 hectares 96 ares 70 centiares du 15^e lot sont occupés par M. Brismée-Roland, au fermage de 150 francs l'hectare, jusqu'au 1^{er} Octobre 1898.
 Le numéro 106 du 15^e lot ou 33 ares 30 centiares sont occupés par M. Constant Blin, au fermage de 50 fr.

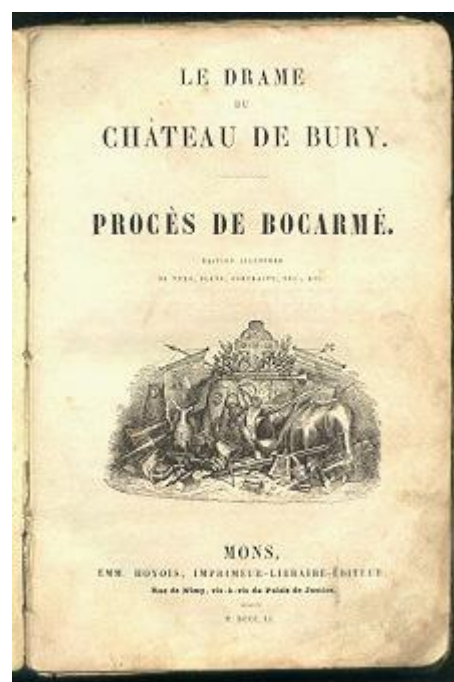
Commune de Baugnies.
 Vingt et unième lot. — 24 ares 60 centiares de terre, section B, numéro 682.
 Occupés par M. Louis Watiaux, au fermage de 40 francs.

Commune de Warchain.
 Vingt-deuxième lot. — 99 ares 40 centiares de terre, section A, numéros 89A et 89B.
 Occupés par M. Louis Alexandre, au fermage annuel de 100 francs.
 Les immeubles désignés au 1^{er}, 2^e, 3^e, 15^e et 16^e lot, ne forment qu'un ensemble d'une contenance de 55 hectares 25 ares 20 centiares.

Séances :
 Les recours auront lieu au prétoire de la Justice de Paix, comme suit : L'adjudication préparatoire le Jeudi 30 Septembre 1886 et l'adjudication définitive le Jeudi 21 Octobre 1886, chaque fois à neuf heures du matin. S'adresser pour renseignements et plans en l'étude dudit Notaire Amand. 1264

11. Carte de prière, Mademoiselle Comtesse Sophie Marie Claire Visart de Bocarmé

12. Courrier de L'Escaut 4 février 1864 : Vente de bois futaie, Courrier de L'Escaut 21 mars 1880 : A louer la Ferme du Bois de Dugnolle



13. Pierre tombale Etienne van Zuylen van Nievelt, fils de Julie comtesse Visart de Bocarmé
14. Le crime de Bitremont

1889 – 1926 : Bourgeois - Cornil

Propriétaires

- Victor Jean Baptiste Bourgeois (né à Leuze 30 octobre 1852 – xxx) fils de Jean Baptiste Bourgeois, propriétaire d'une filature de Leuze.
- Claire Marie Julienne Hortense Cornil (née à Gilly, 19 septembre 1865)

Résidents

- Louis Harchy (né à Tourpes, 11 août 1870, décédé à Tourpes, 24 mai 1931)
- Domithilde Vivier (née à Maubray, 24 septembre 1877, décédée à Tourpes, 29 septembre 1952)

Après la mort du comte Ferdinand Visart de Bocarmé en 1886, le château entre en possession du couple Bourgeois, des bruxellois. Ils utilisaient le château comme résidence d'été. Victor Bourgeois est né à Leuze en 1852, au sein d'une famille de bonnetiers. Il se marie avec Claire Cornil et le couple s'établit rue Brugmann à Forest (Bruxelles). Ils deviennent propriétaires du château suite à la vente publique pour sortir de la succession relative au décès du comte Ferdinand.

Nous n'avons trouvé aucune photo de Victor. Par contre il y a une belle photo de son frère Octave. Il était à la tête d'une usine située rue de Condé à Leuze. Cette bonneterie s'est transformée aujourd'hui en un commerce du Delhaize.

Louis Harchy est employé comme jardinier au château. Il avait 17 ans à l'époque. Louis Harchy entre à service de couple Bourgeois, sans doute par le biais des pères : Casimir Harchy et Jean-Baptiste Bourgeois se connaissent et ont déjà fait des affaires : le bonnetier a prêté 1.500 francs au cultivateur en 1866, avec enregistrement devant notaire ! Louis ne travaillait pas seulement dans le jardin, mais faisait aussi d'autres travaux. Par exemple, il conduisait une calèche et allait chercher ses patrons à la gare de Leuze, à leur arrivée de Bruxelles.

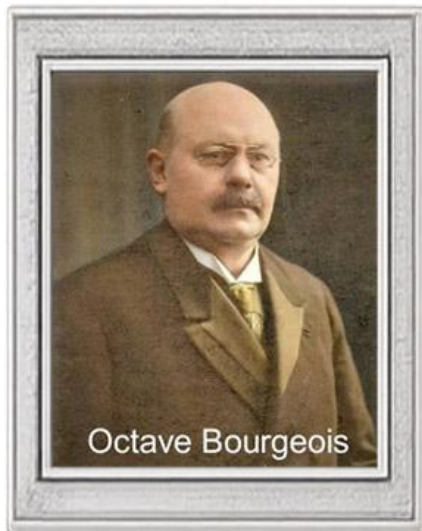
Marie-Domithilde Vivier a probablement commencé à travailler en cuisine quelques années après, à l'âge de treize ans. Elle et Louis vivaient tous les deux, comme c'était la coutume à l'époque, au château. Une idylle s'y développe et en 1901, Louis et Marie-Domithilde se marient. Leur fille Lucienne naît en 1902 et restera leur unique enfant.

Louis s'est tellement identifié au château que les villageois l'ont surnommé "Catiau", ce qui signifie château dans le dialecte local. Pendant la Première Guerre mondiale, Louis vit avec les Allemands qui ont élu domicile au château. M. et Mme Bourgeois sont restés à Bruxelles pendant la guerre. Afin de ne pas laisser le stock de vin tomber entre les mains des occupants, Louis vide la citerne et y cache le vin. Il a ensuite planté des roses sur le dessus de la citerne.

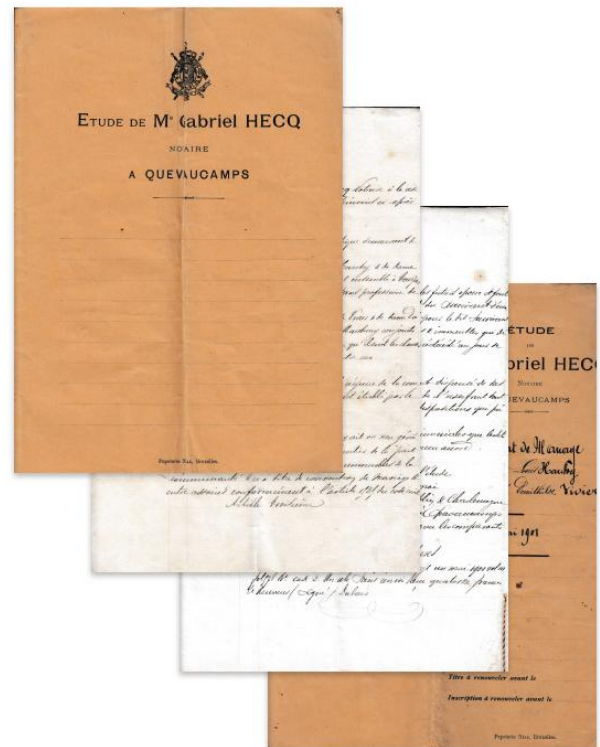
Louis et Domithilde étaient des employés appréciés. Le 19 mars 1921 le couple Bourgeois-Cornil vend un bien à Thumaide aux époux Harchy-Vivier pour le prix de 8.000 francs. Cette terre est à l'arrière du château entre Tourpes et Thumaide. Selon leur arrière-petit-fils Michel Wallez, la vente était en fait un cadeau. Cette terre est toujours la propriété de Michel Wallez, l'arrière-petit-fils de Louis et Domithilde.

Le château a été vendu en 1926. De toute évidence, Louis était un employé apprécié. M. et Mme Bourgeois voulaient l'emmener à Bruxelles en tant que chauffeur. Mais il a refusé parce qu'il ne voulait pas vivre en ville, ni apprendre à conduire. Après la vente à la famille Boël en 1926, Louis Harchy continue à travailler au château. Le général Boël a loué le château à son ami le général Lecrique. Les relations de travail avec ce nouveau résident sont moins bonnes et Louis ne travaille plus longtemps au château. Il trouve une place à La Fauvette à Tourpes. Louis meurt en 1931. Marie-Domithilde meurt en 1952.

Les informations et les photos proviennent de l'arrière-petit-fils M. Michel Wallez de Tourpes.



1. Château arrière début 1900, la personne est peut-être Louis Harchy
2. Maison Bourgeois-Cornil, rue Brugmann 65, Forest, Bruxelles
3. Octave, frère de Victor Bourgeois
4. Louis Harchy



5. Marie Domithilde Vivier
6. Contrat de mariage Acte mariage de 19 mai 1901
7. Carte postale de 12 décembre 1908 à Louis Harchy concernant sa fille Lucienne
8. Vente par Victor Jean Baptiste Bourgeois-Cornil a Louis Harchy -Vivier 19 mars 1921

1926 – 1952 : Boël et Lecrique

Propriétaires

- General-major Louis Boël (29 avril 1877 – 30 octobre 1954)
- Marie-Clotilde Boël (1920 -2008)

Résidents

- General-major Armand Lecrique
- Son épouse
- Leur fille Betty
- Joseph Cardinal
- Son épouse Rachel Cardinal
- Leur fils Jean Cardinal

En 1926 Louis Boël, lieutenant général, bourgmestre de Roucourt, devient propriétaire. Il est né à Tournai le 29 avril 1877 et il a épousé Louise Marlier (1877 – 1914) et ils ont eu quatre enfants : Louise, Louis, Clotilde et Paul. Démissionné de ses fonctions de bourgmestre (mars 1942), le général-major Boël quitte Roucourt pour s'installer à Bruxelles où il devient commandant en second du « Mouvement National Royaliste. Son fils, le lieutenant Louis Boël, est un membre actif du réseau. Avec une quarantaine d'autres résistants, il est arrêté par la Gestapo le 30 avril 1943 (décède le 21 février 1945 dans le camp de Dora-Mittelbau). Le général-major Boël est décédé à Schaarbeek le 30 octobre 1954. Clotilde (1920 – 2008) qui habite au château Marlier de Roucourt, obtient la propriété de Courrière, alors composée du château et de la ferme. C'est elle qui réalisera la division du domaine, vendant le château à Monsieur Soyez dans un premier temps puis la ferme à la famille Vandenschrick en 1963.

Le général Boël n'habitait pas lui-même le château, mais le louait à son ami, le général Armand Lecrique, et son épouse. Le couple a une fille, Élisabeth (Betty). Lecrique est un vétéran décoré de la Première Guerre mondiale et membre de la Fraternité 14-18 du 1/21e de Ligne. Il a également joué un rôle actif au début de la Seconde Guerre mondiale. L'annexe relate un rapport détaillé de son rôle dans la campagne de 18 jours menée lors de l'invasion allemande.

La vie au château de Courrière au service de la famille Lecrique d'après le récit de domestique Rachel Cardinal, vers 1985.

“Joseph et Rachel Cardinal sont entrés en service au château de Courrière en 1929. Lui en tant que jardinier-chauffeur, elle en guise de cuisinière-femme de ménage. Au service de la famille Lecrique, Rachel est immédiatement informée : les peintures du hall et les ornements du salon sont très vieux, il faut juste épousseter, ne pas laver. Madame Lecrique est une personne assez frileuse, elle se tient le plus souvent dans son petit salon au premier étage, la pièce avec vue sur la drève. Il y a là un gros poêle qu'il faut alimenter. Madame aimait prendre le soleil au pied du lilas, à côté de la serre. Le Général et Madame occupent la chambre Nord tandis que leur fille, Mademoiselle Elisabeth occupe la chambre Est. Sa mère l'appelle Lisbeth, mais elle exige qu'on l'appelle Betty. Elle était impliquée dans la résistance et l'armée blanche de la région.”

“Rachel et Joseph vivent au deuxième étage, c'est là qu'aurait dû naître leur fils, dans la chambre sud-est (chambre au second étage qui sera la chambre de François et Vincent Hardy). Toutefois, Rachel ne put monter toutes les marches et le petit Jean est né dans la bibliothèque ! Joseph arrêtait la voiture devant le perron pour laisser descendre la famille puis allait garer la voiture dans le garage, derrière la volière. C'était l'ancien garage à calèches.”

“Au début de la Seconde Guerre mondiale, les habitants du château quittent les lieux. Pendant l'évacuation, les soldats allemands ont occupé le château. Au retour après plus d'un mois Rachel a trouvé de la paille dans

toutes les pièces, paille qui avait servi de couche aux soldats. Heureusement, rien n'avait été détruit. Il n'y avait plus qu'à nettoyer ! Avant de partir, ne pouvant tout emporter, l'argenterie avait été enterrée au pied d'un arbre. Au retour, la végétation avait poussé et dans la confusion, personne n'a pu localiser l'arbre...l'argenterie est toujours enterrée !!! Pendant la guerre, il y avait des moutons au château. Le dimanche, ils avaient le droit de brouter sur le rond central, attachés à des piquets."

Cercle d'histoire et archéologie de deux Vernes décrit l'événement tragique survenu près du château à la fin de l'occupation allemande.

"A partir de début septembre 1944, les forces d'occupation allemandes accélèrent leur retraite qui tourna souvent à une débandade et au sauve-qui-peut. Cela fut surtout le fait de unités de Wehrmacht dont le principal souci était de rentrer le plus vite sans et sauf au Heimat quitté de longs mois. (...). Le dimanche 3 septembre une arrière-garde SS arriva à pied à Bury. Elle venait de Tournai et se dirigeait vers Basècles. Les Allemands tentèrent d'encercler le château Lecrique. dont les alentours étaient défendus par plusieurs membres de la section 698 Peruwelz – Bonsecours de l'Armée secrète, commandés par Emile Bayot. De violents combats débutèrent. Bayot s'était installé avec un fusil mitrailleur derrière une ferme près de carrefour de la barrière de Bury, sur la route de Basècles. De là, il pouvait prendre toute la zone sous son feu. Les résistants engagèrent le combat. Les Allemands se défendirent. L'ennemi ne savait pas le contourner. En bon militaire de carrière il a fait feu-mouvement : l'un avançait, pendant que l'autre le couvrait. La position était excellente. Malheureusement, dans l'exultation naissante d'une victoire prochaine, Bayot se retrouva seul à l'endroit où il était. Un ennemi terre dans le fossé l'abattit sans rémission. Un autre group de Résistance arrivant de Basècles, les Allemands se reculèrent vers Leuze en se scindant en deux groupes. Le premier, fort de 22 hommes, fut rattrapé près d'un bosquet à la sortie de Bury et enferme dans les dépendances du château. L'autre section s'enfuit en abandonnant ses armes."

Michelle Catoire donna en 1999 dans le Courrier de l'Escaut un complément d'informations sur les événements de 3 septembre 1944.

"Je n'avais pas encore dix-sept ans à l'époque. Ce dimanche (...) mon grand-père me fit rappeler. Etonnée je rejoignis la maison, rue de Bocarmé, où m'attendait Mlle Lecrique et une dame dont je voudrais tant connaître l'identité. Les visiteurs me demanderaient de porter clandestinement un 'petit papier' à Emile Bayot qui occupait le château de Courrière. Man Mie, c'est ainsi que j'appelais grand-mère, dissimula ce papier dans la bretelle de ma chemise et je me dirigeais vers le château où on chercha en vain Emile ! J'entendais bien tirer à la Barrière et je me souviens que des gens (je su plus que c'étaient les SS) tambourinaient tant et plus dans les écuries où ils étaient enfermés. Je patientais donc pour remettre mon 'petit papier' au destinataire lorsqu'on vint de me dire qu'il avait été tué au carrefour. Des partisans à qui je remis alors le message me ramenèrent, mitraillette à la bretelle, par la drève du château, puis par le petit chemin de terre qui réunit les chaussées de Leuze et Tournai et ils ne me quittèrent que lorsqu'ils me crurent en sûreté. Je rejoignis alors Bocarmé sans encombre."

Le salon de château sévira de chambre mortuaire à Emile Baijot. Jacques Jonniaux, alors enfant de chœur, accompagna le prêtre.



1. Pierre commémorative Emile Bayot
2. Bayot chambre mortuaire au château
3. Château Marlier Roucourt de Marie-Clotilde Boël
4. Pierre tombale Lecrique à Ath



5. Lecrique, épouse et Jean
6. General-majeur Lecrique
7. Famille Lecrique
8. General-majeur Louis Boel

1952 – 1960 : Jordan - Soyez

Propriétaires - résidents

- Antoine Soyez (1884- décédé le 27 avril 1960 à Bury)
- Suzanne Jordan-Soyez (1911-2000)
- Henri Jordan (1901 –1968)

Le 18 juillet 1952 Marie-Clotilde Boël vend le château, sans la ferme et les terres attenantes, à Antoine Soyez, industriel à Maulde. Il donne le château en usufruit à sa fille Suzanne. Elle est l'épouse de Henry Jordan. Ils ont une fille qui s'est mariée au château. Selon les dires de madame Soyez, il était prévu de faire des photos de mariage dans une barque sur l'étang, mais le jour « j », l'étang était à sec ! La famille Soyez n'y vécut que huit ans. Malheureusement, on sait peu de choses sur cette période. Au décès de son père, elle acquiert la pleine propriété et vend le 3 août 1960. Son mari Henri était architecte. Il est également probable qu'il ait réalisé certains travaux de structure, comme l'installation d'une cuisine au rez-de-chaussée, qui a été supprimée dans les années 1980.

Marie-Clotilde Boël vend les bâtiments de ferme à la famille Vandenschrick en 1963. Ils sont de retour d'Afrique, le père y était agronome. Ils emménagent au cours du célèbre hiver '62-'63, l'un des plus froids et rigoureux du XXe siècle en Europe.

Henri Jordan était un architecte qui a beaucoup travaillé au Congo jusqu'à l'indépendance. Il a notamment participé à la construction de l'hôtel de ville d'Élisabethville, aujourd'hui Lubumbashi. La mairie (architectes Jordan, Donnay et Mettwie, 1953- 1961) a fait l'objet d'un concours d'architecture. La construction n'était pas achevée au moment de l'indépendance. Aujourd'hui, l'édifice abrite toujours les services de l'administration communale de la ville. Comme ce fut la plupart du temps le cas, l'indépendance n'a pas modifié la fonction du bâtiment. © Yves Robert



1. Pierre tombale Antoine Soyez
2. Pierre tombale Soyez Jordan
3. Pierre tombale famille Soyez

Le 29. 11. 57

HENRI JORDAN
ARCHITECTE

Note pour Maître Kleber
Service de Servitudes.

Servitudes. Il m'estime et exige que votre client, il est normal d'accepter une propriété avec ce qu'elle suppose de servitudes. Le procès exposant à des intentions, celles que le conseil.

1^o L'entrée de l'allée D 9 - une servitude de passage pour accès au chemin public de la ferme Dely - deux propriétés d'allées de ce chemin pour accès également un accès à la propriété par ce chemin pour l'entrée de l'actuel habitation et...

2^o La servitude d'accès à la propriété pour permettre aux propriétaires de la ferme de faire le travail qui lui incombent par l'entremise de son bief est normal... depuis plus que vingt années la propriété, cette servitude n'a été servie que cette année pour la mise en état de toiture de la ferme. A noter qu'à cette occasion, le canal principal amont ont été détournés vers la propriété Dely.

3^o La servitude des puits artésiens a été usée par la Station Huygh pour ne pas modifier un état existant, mais cette servitude n'existe pas en principe pour les raisons énumérées.

PROPRIÉTÉ DE COULMIÈRE
RUAY-MOUCOURT
BELGIQUE

BOX 287
ELISABETHVILLE
CONGO KINSHASA

MATRICULE 486-HAINAUT-MEMBRE FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DU CONGO BELGE ET DU RWANDA-URUNDI

A d'élus de conventions écrites, nos relations sont réglées par le code des droits et devoirs professionnels et le statut minimum des honoraires de la Fédération Royale des Sociétés d'Architectes de Belgique et de la Société des Architectes du Congo Belge et du Rwanda-Urundi.

4^o Le puits artésien est à sec
5^o Le distributeur d'eau courante a été assemblé et les deux mètres encore à l'usage de la construction sur l'étage d'eau de l'habitation et le bief de la cascade sans le raccordement à ce dernier.

Il est possible que le notaire Huygh veuille bien à votre demande intervenir auprès de M. le Procureur général pour l'œuvre, mais comme elle ne peut éliminer le préjudice de l'ancien état.

6^o Ce qui concerne l'alimentation de la ferme par abaissement par un canal qui s'oppose à votre amenable ainsi le rapport que j'ai obtenu successivement de Messieurs de Demouck.

7^o L'amenabilité permettant toujours servir d'appui à l'achat ou de passage de câble électrique par l'alimentation d'amenable ainsi. voir le nombre de pylônes nécessaires s'appuyant sur la façade avec la ville.

8^o Les stations étant existantes au moment de l'achat elle conviendrait pour le service une servitude... mais le droit économique peut examiner l'opportunité de câble en charge par l'acheteur de payer le montant supplémentaire que cela exige... à savoir que le montant de câble est propre et de l'ordre de 200000 f. - Comme nous n'avons en aucun moment à l'attention possible nous ne pouvons pas nous fier... si l'acheteur donne la voie pour l'achat s'entend avec le C. de l'Electricité... mais cela est son affaire propre.

Je vous prie de m'excuser à l'égard de tout ce qui concerne la reproduction de ce rapport et de m'excuser de tout ce qui concerne la reproduction de ce rapport et de m'excuser de tout ce qui concerne la reproduction de ce rapport.

H. Jordan

5. Lettre de Henri Jordan à notaire Kleber, servitudes, 29 novembre 1957

1960 – 1984 : Vanderhaeghen

Propriétaires - résidents

- Joseph Vanderhaeghen (Deinze, 19 janvier 1903 - 22 juillet 1982, Bury) médecin hygiéniste
- Jan Vanderhaeghen, (1933 – 1986, décédé à Namur) fils de Madeleine Leus (22-04-1907 – 31-03-1938)

Résidents

- Vincent Hardy, né 28 juin 1955 à Bujumbura, dessinateur bande dessinée
- François Hardy

Joseph Vanderhaeghen est né à Deinze le 19 janvier 1903. Il a épousé Madeleine Leeus (1907-1938) avec qui il a eu Jan, puis Pol et Marie-Louise. Celle-ci épouse Hardy (1918-1967), avec qui elle a deux enfants : François et Vincent. A leur retour d'Afrique, ces deux « gamins » sont venus habiter au château, logeant dans le « salon » de l'appartement des serviteurs (voir plan). D'un second mariage, Joseph a Marcelle et Thierry, bien connu dans la région sous le nom de « BOUBOU ». Joseph est décédé à Bury le 22 juillet 1982. Joseph Vanderhaeghen est médecin hygiéniste et a longuement exercé en Afrique, notamment à Bujumbura. Il est également médecin généraliste à Bury, où il est apprécié.

Jan Vanderhaeghen est tétraplégique suite à un accident survenu en Afrique : un plongeon dans une piscine quasi ...vide. C'est essentiellement pour lui que le docteur Vanderhaeghen achète le château, mais aussi pour y accueillir ses enfants et petits-enfants. Il lègue par testament le château à son fils Jan qui y réside, quand sa santé le permet, jusqu'en août 1984. Pendant ses séjours au château, Jan peut compter sur les soins attentifs de son infirmière Marie-Andrée Dussart et l'amitié de ses voisins de la ferme, les Vandenschrick. Jan est grand amateur de voitures anciennes, en particulier les MG. Il est aussi passionné d'armes. Ne pouvant faire face aux besoins d'entretien du château, il met en vente en juin 1984.

En 1984, Jan Vanderhaeghen vend le château et son parc à Hubert Mehauden et Monique Douchet, qui entreprennent d'importants travaux de restauration pour remédier au manque d'entretien. En 2003, la famille Mehauden quitte les lieux et vend le domaine à Bert de Groot, qui réside à Amsterdam. En 2017, il crée la Fondation de Groot Roodhorst afin de contribuer à l'entretien du château et du parc.

MAURICE KEBERS
DOCTEUR EN DROIT
NOTAIRE
LEUZE

LE 2 février 1960.-
14, CHAUSSEE DE PÉREUWELZ
TEL. : 82026

COMPTE CHEQUES POSTAUX 872716

Monsieur le Docteur Van der Haeghen
à Usumbura(Ruanda(Urundi) Congo belge
B.F. 1060.-

Mon Cher Docteur,

J'ai l'honneur de vous informer que je continue à travailler votre dossier.

Je vous rappelle, pour autant que de besoin que l'acte, selon la convention sous seing privé, doit être réalisé au plus tard le premier juin prochain.

En ce qui concerne la rédaction de cet acte, j'inscrirai les clauses habituelles de vente et, en outre, je devrais reprendre toutes les conditions spéciales ou "servitudes" figurant à l'acte d'acquisition de Madame JORDAN. Je les énumère ci-après.

Toutefois, je pense sans pouvoir l'affirmer - que la plupart de ces conditions sont actuellement sans raison d'être. D'autre part, certaines consistent en servitudes actives (vous profitez)

À mon avis, nous ne pourrions supprimer la servitude de passage pour l'exécution des travaux à la ferme, mais, à première vue, ces travaux ne doivent devenir nécessaires qu'au bout d'un certain nombre d'années, ce qui rend cette servitude supportable.

Resterait la question de l'approvisionnement en eaux prévues en cas de force majeure. Comme Monsieur JORDAN doit vous l'avoir écrit, lui-même n'a jamais dû y faire face ni la subir ! De plus l'eau alimentaire placée à la ferme semble encore écartée : la survenance du fait. Donc, même si la clause devait être reproduite, elle serait pratiquement sans effet, mais je vais néanmoins m'efforcer de la supprimer.

Je vous tiendrai donc au courant de toutes nouvelles susceptibles de vous intéresser en cette affaire et je vous demande de votre côté de lire attentivement les fameuses servitudes citées ci-après et me donner votre avis sur chacune d'elles.

Veuillez croire, Mon Cher Docteur, en mes sentiments dévoués



Conditions particulières (voir au verso).

1-Le mur séparatif de la terre (parcelle cadastrée n°814k) et le bâtiment de la ferme (parcelle cadastrée n°814i) sera mitoyen sur toute sa hauteur.

Il en sera de même des murs séparatifs du jardin légumier. Ces murs, mitoyens sur toute leur hauteur sont délimités au plan cadastral par lettres A-B d'une part et par les lettres C-D-E d'autre part.

L'écoulement des eaux du bâtiment de ferme adossé à la serre se fera par la propriété présentement vendue.

2-Il est créé une servitude de passage sur la propriété vendue à l'effet de laisser ou faire exécuter des travaux aux bâtiments voisins (ferme) restant appartenir à la vendeuse.

3-La vendeuse, devra clôturer à ses frais la partie non clôturée se trouvant entre les parcelles cadastrées numéros 814k et 814i. Elle devra également faire mettre à ses frais un grillage et fenêtres des bâtiments de ferme prenant jour sur la propriété présentement vendue.

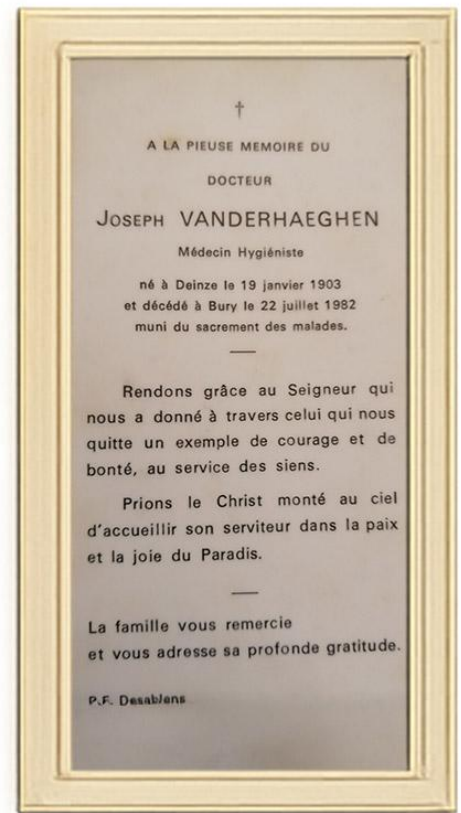
4-L'acquéreur devra clôturer à ses frais la propriété du côté l'étang et ce, sur toute la longueur délimitée par les lettres A-B-C-D, figurant au procès verbal de bornage.

5-L'eau de ville est amenée dans la propriété de la vendeuse jusqu'à l'ancien garage du château. L'acquéreur est autorisé à amener l'eau dans sa propriété, présentement acquise par le prolongement qu'il ferait établir à ses frais depuis l'ancien garage. À cet effet la vendeuse l'autorise à venir dans sa propriété voisine pour laisser exécuter les travaux.

6-Il existe un puits artésien dans la parcelle cadastrée n°815. Si, par suite d'un cas de force majeure la ferme voisine appartenant à la vendeuse serait privée d'eau, l'exploitant de la ferme sera autorisé à venir puiser de l'eau au dit puits artésien avec droit de passage sur la propriété présentement vendue. Cette autorisation et le droit de passage ne sont donnés qu'à titre temporaire et finissant au décès de la vendeuse ou en cas de vente par celle-ci avant son décès.

7-La vendeuse devra fermer à ses frais les portes-issues existant entre la propriété présentement vendue et celle lui restant appartenir.

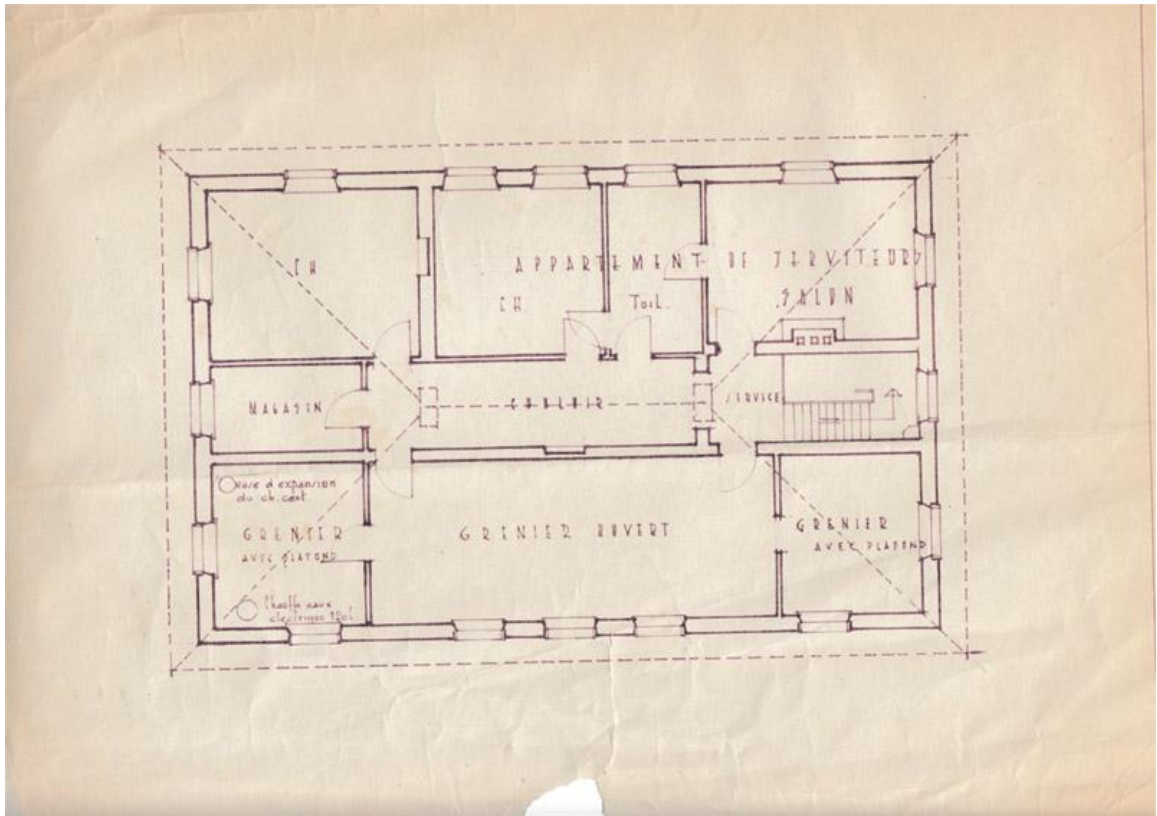
8-L'acquéreur s'engage pour lui, ses successeurs et ayants cause à faire insérer les conditions spéciales qui précèdent dans les actes éventuels de vente de tout ou partie du bien prédécrit.



2. Famille Vanderhaeghen
3. Image de prière Joseph Vanderhaeghen
4. Château avec grille blanche
5. Roseraie



6. Vincent en Francois Hardy
7. Diana en bon état
8. Jan Vanderhaeghen
9. MG de Jan Vanderhaeghen
10. MG de Jan Vanderhaeghen



11. Plan du grenier



12. Château à l'époque Vanderhaeghen

ANNEXE Lecrique et la campagne des 18 jours

Source : <https://18daagseveldtocht.be/versterkings-en-opleidingstroepen/versterkings-en-opleidingscentra/5de-versterkings-en-opleidingscentrum/>

Lors de la mobilisation générale en prévision de l'invasion allemande, le général de réserve Lecrique fut nommé commandant du 5e Centre de Renfort et d'Instruction (5CRI), basé à Tournai. Ce centre fut créé en mars 1940 en tant qu'unité de niveau divisionnaire, commandant trois régiments de renfort et d'entraînement. À effectif complet, le 5CRI comptait 9 750 hommes, dont 3 650 recrues.

11 mai 1940 : Au cours de la journée, l'aviation allemande fut très active dans la région de Saint-Nicolas et de Beveren. Plusieurs trains transportant les différents régiments de la 5e VOC furent attaqués par les airs, causant des pertes. À 5 h, la Compagnie de l'École, ainsi que les deux autres compagnies indépendantes de la 5e VOC, embarquèrent dans l'un des deux trains de marchandises en attente à la gare de Tournai, plus connue localement sous le nom de « la gare margarine ». L'autre train était réservé à l'état-major et au 1er bataillon de la 12e. La Compagnie de l'École quitta la gare de Tournai à 6 h pour rejoindre par train son cantonnement de guerre à Beveren-Waas. Le trajet passait par Leuze, Ath, Lessines, Geraardsbergen (où ils s'arrêtèrent pour remplir les tenders des locomotives en eau), Zottegem et Gand. De là, le voyage se poursuivit vers le nord-est. Vers 14 h 05, juste après la gare de Lochristi, à une dizaine de kilomètres au nord-est de Gand, le train transportant les compagnies indépendantes de la 5e VOC fut bombardé par la Luftwaffe et coupé en deux. L'épave fut ensuite mitraillée à nouveau. Dix hommes de la Compagnie-École furent tués et de nombreux autres blessés. Six d'entre eux succombèrent plus tard à leurs blessures.

14 mai 1940 : Le matin, le général de division Lecrique reçoit à son quartier général de Beveren-Waas la visite du commandant d'un régiment d'artillerie français stationné là-bas en appui d'une division d'infanterie française déployée en Zélande, au sud de l'Escaut. Ce dernier informe le général du retrait rapide des Français de Breda et constate qu'aucune troupe n'est positionnée sur la rive gauche de l'Escaut, du côté de la frontière belgo-néerlandaise. Il craint une infiltration ennemie au sud de l'Escaut. Le général de division Lecrique se renseigne rapidement et découvre que le 5e régiment d'infanterie volontaire (5VOC) est la seule unité disposant de régiments d'infanterie à l'ouest d'Anvers. Afin d'éviter une attaque surprise sur les cantonnements du 5VOC, il décide de doubler la garde et d'établir un écran de sécurité le long de l'Escaut. Il ordonne au I/12J de prendre des positions défensives de la frontière belgo-néerlandaise jusqu'au fort Liefkenshoek, et au I/10J au sud du fort. Le I/11J était déployé en deuxième échelon. Plus tard dans la journée, constatant que l'ennemi n'avait pas encore établi le contact avec les divisions déployées au nord-est d'Anvers, le commandant rappela ses unités.

À partir du 15 mai, le 5e VOC commença à évacuer ses unités par voie ferrée vers la France. Le lendemain, une fois toutes les unités parties, le général de division Lecrique et son état-major quittèrent également Beveren-Waas et prirent la route tôt le matin pour la France, en direction de Bagnols-sur-Cèze. Le train traversa les Flandres à une vitesse extrêmement lente ; les nuits du 15 et du 16 mai furent passées à bord. Le voyage avançait péniblement et, dans la matinée, trois compagnies indépendantes du 5e VOC arrivèrent à la gare maritime de Dunkerque. Immédiatement après leur arrivée, le train dut être déchargé et restitué à l'armée française.

Le 20 mai : Le commandant de la 16e région militaire envoya son état-major à Bagnols-sur-Cèze, dans le Gard. Entre-temps, dans la nuit du 20 au 21 mai, les Allemands atteignirent Noyelle-sur-Mer, à l'embouchure de la Somme. Plusieurs unités de la 5e VOC (Compagnie néerlandaise des Indes orientales) se retrouvèrent encerclées. Le général Lecrique établit à Bagnols-sur-Cèze un centre d'accueil de la taille d'une compagnie, destiné à héberger les réservistes et les jeunes recrues en attendant leur affectation à une autre unité de la 5e VOC.

Le 26 mai 1940 : En raison de la dispersion des unités de la VOC dans le sud de la France, celles d'une même zone furent regroupées par paires. Le 26 mai, la 5e VOC et la VOC/ChA furent fusionnées en un seul groupe, placé sous le commandement du général de division Lecrique.

28 mai 1940 : L'armée belge capitule en Flandre. Le gouvernement belge en exil en France décide que les unités belges qui ne se trouvaient pas dans la zone d'intervention de notre armée de campagne en Flandre le 28 mai resteront hors du champ d'application de l'accord de capitulation. Elles continueront à combattre aux côtés des Alliés sous le commandement du ministre de la Défense, le lieutenant-général Denis. Lors de son départ de Belgique, le 5e Corps volontaire d'infanterie (5 VOC) comptait environ 9 750 hommes, dont 3 650 recrues de la 40e promotion. Le 28 mai, ses effectifs réels ont diminué à 7 950 hommes, dont 1 900 recrues. L'état-major des troupes de renfort et d'entraînement (EM/TRI), commandé par le lieutenant-général Wibier, a partiellement répondu à une demande française de fournir 20 000 soldats pour effectuer des travaux de terrain (bataillons de travail) au profit des divisions françaises déployées en deuxième échelon le long de la Seine, à Paris et le long de la Marne.

Normalement, les unités de la VOC dans le sud de la France n'auraient pas été menacées par l'avancée allemande. Néanmoins, le général Lecrique n'était pas rassuré et, le 7 juin, il prit quelques précautions initiales. À 3 h 30, il mobilisa les piquets des différents bataillons pour garder les entrées et les sorties des cantonnements. (...). Cette vigilance accrue fut encore renforcée lorsque, le 10 juin, l'Italie déclara la guerre à la France, entraînant l'ouverture d'un second front. À ce moment-là, le général Lecrique dut céder le commandement du groupement 5 VOC – VOC/ChA au général Lambert pour cause de maladie. Le général Lambert resta à la tête des troupes pendant les dix jours suivants.

Le déploiement des bataillons de travail fut mal préparé et l'exécution de la mission tourna au fiasco. L'armée française fut incapable d'arrêter l'offensive allemande et les bataillons de travail durent rapidement être rapatriés. Le retour des 5e bataillons de travail de la VOC ne fut pas sans difficultés. Une partie des troupes fut capturée, et le reste rentra par petits groupes. Le 17 juin à 13h30, le maréchal Pétain annonça la capitulation imminente de la France lors d'une allocution radiophonique à la population. Dès lors, les Français entamèrent des négociations avec les Allemands. Un armistice était imminent.

Le 22 juin : La France capitula et signa un traité d'armistice avec les Allemands à Compiègne. Le régime de Vichy n'était plus autorisé à soutenir l'effort de guerre belge, car, dans le traité signé à Compiègne le 22 juin, la France s'engageait à désarmer et à extradier vers l'Allemagne les soldats belges présents au sud de la ligne de démarcation. L'Allemagne voulait à tout prix empêcher le transfert en Angleterre ou au Congo des quelque 150 000 soldats belges encore stationnés dans le sud de la France, afin qu'ils continuent à combattre aux côtés des Alliés. Les modalités pratiques de l'extradition des soldats belges allaient prendre du temps. Les unités belges démoralisées resteraient sans mission en France pendant encore un mois et demi avant d'être rapatriées en Belgique.

BIJLAGE Lecrique en de 18-daagse veldtocht

Bron: <https://18daagseveldtocht.be/versterkings-en-opleidingstroepen/versterkings-en-opleidingscentra/5de-versterkings-en-opleidingscentrum/>

Tijdens de mobilisatie in verband met de dreigende inval van de Duitsers wordt reserve generaal-majoor Lecrique benoemd tot bevelhebber van het vijfde Versterkings- en Opleidingscentrum (5VOC) 5ème Centre de Renforcement et d'Instruction (5CRI) met standplaats Doornik. Dit centrum is in maart 1940 opgericht als een eenheid van niveau divisie die het bevel voert over drie versterkings- en opleidingsregimenten. Eens op volle sterkte zal het 5VOC bestaan uit 9.750 manschappen waaronder 3.650 rekruten.

11 mei 1940: In de loop van de dag is de Duitse luchtmacht zeer actief in de streek rond Sint-Niklaas en Beveren. Meerdere treinstellen met aan boord de verschillende regimenten van 5VOC worden vanuit de lucht aangevallen met verliezen als gevolg. De SchoolCie stapt om 05u00 samen met de twee andere onafhankelijke compagnies van het 5VOC aan boord van één van de twee klaarstaande treinen in het goederenstation van Doornik dat bij de plaatselijke inwoners beter bekend staat als “la gare margarine” oftewel “la margarine”. Het andere treinstel wordt gebruikt door de Staf en het Iste Bataljon van 12J. De SchoolCie verlaat om 06u00 het station van Doornik om zich per trein naar zijn oorlogskantonnement in Beveren-Waas te begeven. De reisroute loopt over Leuze, Ath, Lessen, Geraardsbergen (waar gestopt wordt om de tenders van de locomotieven bij te vullen met water), Zottegem en Gent. Van hier uit gaat de tocht noordoostwaarts. De trein met de onafhankelijke compagnies van het 5VOC wordt omstreeks 14u05, net voorbij het station van Lochristi op zo'n 10 kilometer ten noordoosten van Gent, gebombardeerd door de Duitse luchtmacht waardoor de trein in twee breekt. Nadien worden de brokstukken nog eens vanuit de lucht gemित्रailleerd. Bij de Schoolcompagnie vallen tien doden en talrijke gewonden te betreuren. Zes onder hen bezwijken nadien nog aan hun verwondingen.

14 mei 1940: In de voormiddag krijgt generaal-majoor Lecrique in zijn HK te Beveren-Waas bezoek van de regimentscommandant van een Frans artillerieregiment dat staat opgesteld te Beveren-Waas in steun van een Franse infanteriedivisie ontplooid in Zeeland ten zuiden van de Schelde. Hij brengt de generaal op de hoogte van de snelle aftocht van de Fransen uit Breda en merkt op dat er op de linker Scheldeoever vanaf de Belgisch-Nederlandse grens geen troepen staan opgesteld. Hij vreest vijandelijke infiltraties ten zuiden van de Schelde. Generaal-majoor Lecrique doet een snelle navraag waaruit blijkt dat het 5VOC de enige eenheid is met infanterieregimenten ten westen van Antwerpen. Om te vermijden dat de kantonnementen van 5VOC bij verrassing aangevallen worden beslist hij om de wacht bij de kantonnementen te verdubbelen en om een waakscherm op te stellen langs de Scheldeoever. Hij laat het I/12J defensieve stellingen innemen vanaf de Belgisch-Nederlandse grens tot het Fort van Liefkenshoek en I/10J ten zuiden van het fort. Het I/11J wordt in tweede echelon opgesteld. Wanneer later op de dag blijkt dat de vijand nog geen contact heeft gemaakt met de divisies die staan opgesteld aan de noordostrand van Antwerpen, roept hij zijn eenheden terug.

Vanaf 15 mei start het 5VOC met de evacuatie per spoor van zijn eenheden naar Frankrijk. De volgende dag, nadat alle eenheden vertrokken zijn, verlaten generaal-majoor Lecrique en zijn staf eveneens Beveren-Waas en vertrekken in de vroege ochtend via de baan naar Frankrijk, richting Bagnols-sur-Cèze.

De trein rijdt tergend langzaam door Vlaanderen, zowel de nacht van 15 op 16 mei als de nacht van 16 op 17 mei worden in de trein doorgebracht. De treinreis vordert slechts langzaam en in de loop van de ochtend komen drie onafhankelijke compagnies van het 5VOC toe in de Gare Maritime van Duinkerke. Onmiddellijk na de aankomst van de trein moet de trein ontladen worden en terug ter beschikking gesteld worden van het Franse leger

De commandant van de 16e Région Militaire stuurt de staf op 20 mei door naar Bagnols-sur-Cèze in de Gard. Intussen bereiken de Duitsers in de nacht van 20 op 21 mei Noyelle-sur-Mer aan de monding van de Somme. Hierdoor raken een aantal eenheden van het 5VOC ingesloten door de Duitsers. Generaal Lecrique gaat te Bagnols-sur-Cèze over tot de oprichting van een opvangcentrum (oftewel Centre d'acceuil) ter grootte van een compagnie waar oudere reservisten en jongeren van de rekruteringsreserve worden opgevangen in afwachting van doorverwijzing naar een of andere eenheid van het 5VOC.

26 mei 1940 Door de grote spreiding van de VOC's over gans het zuiden van Frankrijk worden VOC's die zich in dezelfde omgeving bevinden per twee samengebracht in groeperingen. Zo worden op 26 mei het 5VOC en het VOC/ChA ondergebracht in één groepering. Deze groepering wordt onder bevel geplaatst van Generaal-majoor Lecrique.

28 mei 1940 Het Belgische leger capituleert in Vlaanderen. De Belgische regering in ballingschap in Frankrijk beslist dat de Belgische eenheden, die zich niet in de zone van ons veldleger in Vlaanderen bevonden op 28 mei, buiten het capitulatieakkoord blijven. Ze zullen onder bevel van de Minister van Landsverdediging, Luitenant-generaal Denis, de strijd voortzetten aan de zijde van de geallieerden. Bij het vertrek uit ons land telde het 5VOC zo'n 9.750. Manschappen waaronder 3.650 rekruten van de klas 40'. Op 28 mei bedraagt het effectief nog 7.950 waaronder 1.900 rekruten.

De Generale Staf van de Versterkings- en Opleidingstroepen (EM/TRI) onder bevel van Luitenant-generaal Wibier, is deels ingegaan op een Frans verzoek om 20.000 militairen te leveren voor het uitvoeren van veldwerken (werkbataljons) ten voordele van de Franse divisies opgesteld in tweede echelon langs de Seine, in Parijs en langs de Marne.

Normalerwijze zouden de VOC's in het zuiden van Frankrijk niet bedreigd worden door de Duitse opmars. Toch is de generaal Lecrique er niet gerust in en op 7 juni neemt hij enkele eerste voorzorgsmaatregelen. Om 03u30 laat hij de piketten van de verschillende bataljons oproepen om de in- en uitgangen van de kantonnementen te bewaken. (...). De verhoogde waakzaamheid wordt nog aangescherpt wanneer op 10 juni Italië de oorlog verklaart aan Frankrijk met de opening van een tweede front als gevolg. Op dat ogenblik moet generaal Lecrique het bevel over de groepering 5VOC – VOC/ChA overgeven aan generaal Lambert wegens ziekte. Generaal Lambert zal de komende tien dagen het bevel voeren.

Het uitsturen van de werkbataljons was slecht voorbereid en de uitvoering van de opdracht liep volledig in het honderd. Het Franse leger was niet in staat de Duitse stormloop te stuiten en al snel moesten de werkbataljons teruggestuurd worden. De terugkeer van de werkbataljons van het 5VOC verliep niet van een leien dakje. Een gedeelte van de manschappen werd gevangengenomen en de rest keerde in kleine groepjes terug. Daarenboven kondigt Maréchal Pétain op 17 juni om 13u30 in een radiotoespraak aan de Franse bevolking de nakende capitulatie van Frankrijk aan. Vanaf dan beginnen de Fransen te onderhandelen met de Duitsers. Een wapenstilstand is niet meer ver af.

Op 22 juni capituleren de Fransen en ondertekenen ze een wapenstilstandsverdrag met de Duitsers in Compiègne. Het Vichy regime is niet langer gemachtigd om de Belgische oorlogsinspanningen te steunen want in het verdrag dat Frankrijk op 22 juni te Compiègne met de Duitsers ondertekent verbindt Frankrijk er zich toe de aanwezige Belgische militairen ten zuiden van de demarcatielijn te ontwapenen en aan Duitsland uit te leveren. Duitsland wil kost wat kost voorkomen dat de ongeveer 150.000 Belgische militairen die zich nog in Zuid-Frankrijk bevinden naar Engeland of Congo zouden worden overgebracht om daar de strijd aan de zijde van de geallieerden voort te zetten. De praktische modaliteiten voor een de uitlevering van de Belgische militairen zullen nog een tijdje op zich laten wachten. Nog anderhalve maand blijven de gedemotiveerde Belgische eenheden doelloos rondhangen in Frankrijk vooraleer ze naar België gerepatriëerd worden.